

Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)



Révision date: 1/19/2022
Date de remplacement: 6/3/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)
Numéro de produit utilisés par les entreprises: C9AW
REACH numéro d'enregistrement: 01-2119969440-35-0006
Désignation de la substance: Nonanal
Numéro d'identification de substance: EC 204-688-5
Autres moyens d'identification: 32511; 1-Nonanal; Nonyl aldéhyde

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Ingrédient de parfumé. Les applications industrielles. Voir l'annexe pour les usages visés. Agent odorant.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical Limited
Dans Road
Widnes, Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000

EU Représentant Exclusif: Penman Consulting bvba
Avenue des Arts 10
B-1210 Bruxelles
Belgique
Téléphone : +32 (0) 2 403 7239
email: pcbvba10@penmanconsulting.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS: e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Effets allergiques, EUH208
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 3, H412
Voir la Section 2.2 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger: Sans objet
Mention d'avertissement: Sans objet
Mention(s) de danger:
EUH208 Contient alpha Tocophérol. Peut produire une réaction allergique.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention(s) de mise en garde:
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB:	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien:	Pas de renseignements spécifiques à cet égard.
Autres dangers:	Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0000124-19-6	Nonanal	98-100	Aquatic Chronic 3	H412
0010191-41-0	alpha Tocophérol	0.1-<0.3	Skin Sens. 1B	H317
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>		<u>CE/Liste Number</u>
0000124-19-6	Nonanal	01-2119969440-35-0006		204-688-5
0010191-41-0	alpha Tocophérol	Non disponible		233-466-0
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur M</u>	<u>SCLs</u>	<u>ATE</u>
0000124-19-6	Nonanal	N/A	N/E	Non disponible
0010191-41-0	alpha Tocophérol	N/A	N/E	Non disponible

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Après contact oculaire: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Après contact cutané: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Après ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser une poudre chimique, une mousse " anti-alcool ", du bioxyde de carbone ou des pulvérisations d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Lancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. De nombreux aldéhydes s'oxydent immédiatement de façon exothermique en cas d'exposition à l'air. Tous les matériels utilisés pour le nettoyage : chiffons, serviettes, etc. devraient être lavés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux avant élimination pour éviter les montées en température potentielles suite à l'oxydation.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. Juste après l'utilisation, les chiffons, la laine d'acier ou les autres déchets doivent être mouillés ou nettoyés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux, ou encore placés dans un récipient métallique rempli d'eau avant leur élimination appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhalier l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

récepteur en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant une montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote. Protéger de la lumière. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations sur les mesures particulières de gestion des risques : reportez-vous à l'annexe de cette fiche technique de sécurité (scénarios d'exposition).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
Nonanal	N/E	N/E	N/E	N/E
alpha Tocophérol	N/E	N/E	N/E	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		
Nonanal	N/E	N/E		
alpha Tocophérol	N/E	N/E		
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>			
Nonanal	N/E			
alpha Tocophérol	N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs):

Nonanal

<u>Population</u>	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Aiguë (locaux)</u>	<u>Aiguë (systémiques)</u>	<u>Long terme (locaux)</u>	<u>Long terme (systémiques)</u>
Travailleurs	Inhalation	N/E	N/E	N/E	24,9 mg/m ³
Travailleurs	Cutanée	N/E	N/E	N/E	7 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Inhalation	N/E	N/E	N/E	6,1 mg/m ³
Population générale	Cutanée	N/E	N/E	N/E	3,5 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Orale	N/E	N/E	N/E	3,5 mg/kg de poids corporel/jour
Humain via l'environnement	Inhalation	N/E	N/E	N/E	6,1 mg/m ³
Humain via l'environnement	Orale	N/E	N/E	N/E	3,5 mg/kg de poids corporel/jour

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

Nonanal

<u>Compartiment</u>	<u>PNEC</u>
Eaux douces	1,45 µg/L
Sédiment d'eau douce	0,106 mg/kg dw
Eaux marines	0,145 µg/L
Sédiment d'eau de marines	10,56 µg/kg dw
Rejets discontinus	14,5 µg/L
Sols	20,22 µg/kg dw
ITEU (STP)	3,16 mg/L
Orale	313 mg/kg d'aliment

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection des mains: Éviter tout contact cutané lors du mélange ou la manutention des matériaux en portant imperméable et des gants. En cas d'immersion contact prolongé ou fréquemment répété, des gants avec des temps de passage de plus de 240 minutes (classe de protection ou supérieur à 5) sont recommandés. Pour un bref contact ou les

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

applications de démarrage, des gants avec des temps de rupture de 10 minutes ou plus sont recommandés (classe de protection 1 ou supérieur). Matériaux suggérés pour les gants de protection : caoutchouc nitrile, butylcaoutchouc. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide
Couleur:	Incolore à jaune pâle
Odeur:	Aldéhydée
Seuil olfactif:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	-18.8 °C (-1.8 °F)
Point d'ébullition °C:	194 °C
Point d'ébullition °F:	381 °F
Inflammabilité:	Liquide combustible (Liquides inflammables catégorie 4)
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LEL: Non disponible UEL: Non disponible
Point d'éclair:	69 °C (156 °F) Setaflash
Température d'auto-inflammation:	195-200 °C (383-392 °F)
Température de décomposition:	Non disponible
pH:	Non disponible
Viscosité cinématique:	1.9 mm ² /s @ 20°C; 1.4 mm ² /s @ 40°C
Solubilité dans l'eau:	101 mg/L @ 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	3.4 (OECD 117)
Pression de vapeur:	2 hPa @ 20°C
Densité et/ou densité relative:	0.819-0.827 (20°C)
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Caractéristiques des particules:	Sans objet
Pourcentage volatil (poids):	Non disponible
Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Tension de surface:	46.1 mN/m @ 20°C

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

9.2. Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Non explosif

Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

Autres caractéristiques de sécurité:

Taux d'évaporation: Non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

ne présente aucun danger notable de réactivité. Ni pyrophorique ni réactif dans l'eau. Ne forme pas de mélange explosif avec d'autres matières organiques.

10.2. Stabilité chimique:

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Ce produit est stable. Normalement stable même aux températures et aux pressions élevées. Ne subit pas de décomposition explosive ; est stable en cas de choc et n'est pas donneur d'oxygène. Est facilement oxydé par l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter le contact avec des réducteurs. Éviter tout contact avec des amines. Peut attaquer de l'acier galvanisé.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Nonanal	N/E	N/E	>5000 mg/kg	Rat / adulte	>5000 mg/kg	Lapin / adulte
alpha Tocophérol	N/E	N/E	>4000 mg/kg	Rat / adulte	>3000 mg/kg	Rat / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Nonanal	Faible-moderée irritation	Lapin / adulte
alpha Tocophérol	Faible irritant	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Nonanal	Non irritant	Lapin / adulte
alpha Tocophérol	Irritant léger	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Nonanal	Non sensibilisant (références croisées)	HRIPT (Répétez humain Insult Patch Test)
alpha Tocophérol	Sensibilisant	Souris/Essai local sur les nodules lymphatiques

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). NONANAL : Plusieurs études de mutation in vitro (mutation bactérienne inverse (Ames), lymphome de souris, dommage et réparation d'ADN) ont été négatives avec et sans activation métabolique. Le nonanal a eu un résultat positif pour un essai in vitro d'échange de chromatides sœurs. Une étude in vivo de micronoyau chez la souris pour une substance analogue (référence croisée) (OCDE 474, Undéc-10-éanal) n'a montré aucune preuve de cause de dommage chromosomique par administration orale.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). NONANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES/FORCE PROBANTE DES DONNÉES : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 200-300 mg/kg bw/jour.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). NONANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES (DODECANAL) : Étude à doses répétées, oral, rat : dose sans effet nocif observable (NOAEL) = 1409,7 mg/kg de poids corporel/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Peau: Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Espèce</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Nonanal	Poissons	LC50 1.45 mg/L (96 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
Nonanal	Invertébrés	EC50 1.54 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
Nonanal	Algues	EC50 4.5 mg/L (72 heures)	N/E	NOEC 0.759 mg/L(72 heures)
Nonanal	Micro-organismes	EC50 70 mg/L (3 heures)		
alpha Tocophérol	Poissons	LC50 >10 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
alpha Tocophérol	Invertébrés	EC50 >100 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
alpha Tocophérol	Algues	EC50 >25.8 mg/L (72 heures)	N/E	NOEC 25.8 mg/L(72 heures)
alpha Tocophérol	Micro-organismes	EC50 >927 mg/L (30 minutes) (Matières similaires)		

12.2. Persistance et dégradabilité:

Facilement biodégradable (OECD 301F).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Biodégradation</u>
Nonanal	Facilement biodégradable (OECD 301F)
alpha Tocophérol	Biodégradabilité inhérente (OECD 301F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Log Pow: 3,4 (OECD 117).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u>	<u>Log Kow</u>
Nonanal	94 L/kg (calculé)	3.4 (OECD 117)
alpha Tocophérol	N/E	12.2 (calculé)

12.4. Mobilité dans le sol:

KOC=692 (OECD 121).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u>
Nonanal	692 (OECD 121)
alpha Tocophérol	N/E

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

12.7. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: Combustible Liquid

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID/ADN: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

Remarques: Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis, dans des conteneurs de plus de 119 gallons : Liquide combustible, N.S.A., NA 1993, PG III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Kalama Chemical a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. La conformité d'Emerald avec le règlement REACH de l'UE n'implique pas une couverture automatique pour les utilisateurs en aval situés dans l'UE. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

Réglementation

Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):

Liste intérieure des substances du Canada (LIS):

Liste extérieure des substances du Canada (LES):

Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):

Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):

Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):

Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):

Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):

Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):

Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):

Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:

U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Statut

Y

Y

N

Y

Y

Y

Y

Y

Y

Y

Y

Y

UK REACH: Le Royaume-Uni ayant officiellement quitté l'Union européenne, le règlement REACH [(EC) 1907/2006] de l'UE n'est plus directement applicable au Royaume-Uni. Veuillez consulter la FDS au format UK REACH pour obtenir des informations sur la conformité UK REACH.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 1

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Sans objet (substance)

Légende:

* : Marque de commerce propriété de Emerald Kalama Chemical, LLC.
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
N/A : Sans objet
N/E : Non établi
SCL : Limite de concentration spécifique
STEL : Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)
UE OELV : Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne
UE IOELV : Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :
Service de conformité des produits
Emerald Kalama Chemical, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis

Annexe

Scénarios d'exposition

Informations de substances:

Désignation de la substance : Nonanal.
EC# 204-688-5 / CAS# 124-19-6
REACH numéro d'enregistrement : 01-2119969440-35-0006

Liste des scénarios d'exposition:

ES1 : Formulation - GES1 Formulation de composés de fragrance (préparation)
ES2 : Formulation - GES2 Formulation de fragrance produits finis (formulation)
ES3 : Utilisation sur des sites industriels - GES3 Utilisation industrielle de produits de lavage et de nettoyage
ES4 : Utilisation par des travailleurs professionnels - GES4 Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage
ES5 : Utilisation par des travailleurs professionnels - GES5 Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire
ES6 : Utilisation par le grand public - GES6 Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage
ES7 : Utilisation par le grand public - GES7 Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air
ES8 : Utilisation par le grand public - GES8 Utilisation par le grand public de biocides
ES9 : Utilisation par le grand public - GES9 Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire
ES10 : Utilisation par le grand public - GES10 Utilisation de cosmétiques par le grand public

Remarques d'ordre général:

Ce produit est un ingrédient liquide de parfum utilisé dans une grande diversité de produits finaux parfumés, notamment les produits de lavage, de nettoyage et cosmétiques. Il est utilisé comme produit de parfum. Les produits parfumés formulés pour usage industriel, professionnel et grand public en contiennent moins de 1 %. La substance pure est mélangée à d'autres ingrédients de parfum pour former un composé parfumé (composition) puis le composé est formulé en produit final parfumé (formulation).

Les scénarios d'exposition s'appuient sur les références suivantes : Scénarios d'exposition génériques (GES) et Scénarios d'exposition spécifiques (SpERCs) du document guide pour l'industrie REACH Scénarios d'exposition pour substances de parfum (version 2.1, 11 décembre 2012) conçus par l'IFRA (International Fragrance Association). AISE a conçu des déterminants d'exposition spécifiques pour consommateurs SCED (Specific Consumers Exposure Determinants) pour faciliter les évaluations d'exposition de consommateurs pour une gamme de produits grand public, notamment produits de nettoyage et de traitement de l'air, conformément aux directives conçues par l'équipe DUCC/CONCAWE dans le plan d'évolution CSR/ES (2015).

Les évaluations d'exposition à l'environnement de premier niveau ont été au départ effectuées avec la méthode EUSES v2.1.2, qui fait partie de l'outil Chemical Safety Assessment and Reporting tool version 3.2 (CHESAR v3.2). Des évaluations de niveau supérieur ont été effectuées quand la sécurité d'utilisation n'a pas pu être démontrée avec les évaluations de premier niveau. Dans ces cas, les catégories SpERCs (Specific Environmental Release Categories) ont été utilisées.

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Les évaluations d'exposition des travailleurs de premier niveau ont été au départ effectuées à l'aide de la méthode Worker TRA v3, qui fait partie de l'outil Chemical Safety Assessment and Reporting tool version 3.2 (CHESAR v3.2).

Le logiciel Consumer TRA v3 (R15) a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, à moins que le contraire ne soit précisé.

Référence : IFRA Scénarios d'exposition REACH pour substances odorantes. Version 2.1/11 Décembre 2012.

Scénario d'exposition (1): Formulation - GES1 Formulation de composés de fragrance (préparation)

1. Scénario d'exposition (1)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formulation - GES1 Formulation de composés de fragrance (préparation)

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (SpERC IFRA 2.1a.v1, 2.1b.v1)

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation dans un mélange.

SpERC IFRA 2.1(a) : Formulation de composés parfumés sur des sites moyens ou grands ; SpERC IFRA 2.1(b) formulation de composés parfumés sur des petits sites.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur les catégories spécifiques de rejet dans l'environnement (SpERC) du CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique), consultez <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC1, PROC3, PROC5, PROC15 : <=100%

- PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 : <=25%

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée d'activité :

- PROC1, PROC8b, PROC9 : <=1 heure/jour.

- PROC3, PROC5, PROC8a : <=4 heures/jour.

- PROC15 : <=15 minutes/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC5, PROC9 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale :

- PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

- PROC8a, PROC9, PROC15 : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

- PROC5, PROC8a, PROC15 : Non.

Ventilation locale :

- PROC1, PROC15 : Non requis.

- PROC3, PROC5, PROC8a, PROC9 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire :

- PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15 : Non requis.

- PROC8a : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation**REACH:**

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Généralités:**

Le rejet dans l'environnement peut dépendre de la taille du site de composition selon la directive IFRA (2012). Il ne dépasse pas 0,5 % du volume utilisé pour les plus petits sites de composition alors que pour les sites grands ou moyens, elle ne dépasse pas 0,2 %.

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site : 0,1 tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site : 25 tonnes/an.

Quantités utilisées dans l'UE : 100 tonnes/an.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=250 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 0,025; (rejet final): 0,025. Débit de rejet local : 2,5 kg/jour (ERC).

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 0,002; (rejet final): 0,002. Débit de rejet local : 0,2 kg/jour (SpERC IFRA 2.1a.v1).

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0 (SpERC IFRA 2.1a.v1; 2.1b.v1).

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:

Les sites ont des sols imperméables.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation**REACH:**

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

<u>Effet/Compartment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
--------------------------	--	------------	------------------

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,371 mg/kg de poids corporel/ jour	0,196	PROC5
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	1,778 mg/m3	0,071	PROC5
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,267	PROC5

Environnement			
Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000765 mg/L	0,528	
Sédiment d'eau douce	0,056 mg/kg dw	0,528	
Eaux marines	0,0000763 mg/L	0,527	
Sédiment d'eau de marines	0,00556 mg/kg dw	0,526	
Sols	0,015 mg/kg dw	0,754	
ITEU (STP)	0,00755 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,000478 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000131 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

Remarques: Les catégories de scénario d'exposition dépendent de plusieurs activités. Un travailleur individuel peut effectuer une ou plusieurs de ces activités au cours d'une période de travail et un ou plusieurs PROC ont été identifiés comme étant un facteur des activités faisant partie des pires cas d'une exposition combinée. Si au moins une partie du travail de l'individu est dédiée à la gestion des PROC d'une autre manière que pour des activités faisant partie des pires cas, l'exposition quotidienne de cet individu sera réduite par rapport à celle estimée dans le pire des cas.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 : avec système de ventilation, avec gants. Protection respiratoire : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15 : Non requis. PROC8a : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). Concentration de la substance : PROC1, PROC3, PROC5, PROC15 : <=100%. PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 : <=25%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (2): Formulation - GES2 Formulation de fragrance produits finis (formulation)

1. Scénario d'exposition (2)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formulation - GES2 Formulation de fragrance produits finis (formulation)

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (SpERC AISE et Cosmetics Europe (CE)).

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation. Ceci couvre le traitement des mélanges et/ou des substances dans une forme définie pour une utilisation ultérieure.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation dans un mélange.

SpERC:

- IFRA SG-1 : Granulés et liquides à faible viscosité AISE (grand site)(AISE 2.1.a.g).

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

- IFRA SG-2 : Granulés et liquides à faible viscosité AISE (site moyen)(AISE 2.1.b,h).
- IFRA SG-3 : Granulés et liquides à faible viscosité AISE (petit site)(AISE 2.1.c,i).
- IFRA SG-4 : Liquides à haute viscosité AISE+produits solides CE/AISE+liquides à faible viscosité CE (grand site)(AISE 2.1.j+CE/AISE 2.3.a+CE2.1.a).
- IFRA SG-5 : Liquides à haute viscosité AISE+produits solides CE/AISE+liquides à faible viscosité CE (site moyen)(AISE 2.1.k+CE/AISE 2.3.b+CE2.1.b).
- IFRA SG-6 : Liquides à haute viscosité AISE+produits solides CE/AISE+liquides à faible viscosité CE (petit site)(AISE 2.1.l+CE/AISE 2.3.c+CE2.1.c).
- IFRA SG-7 : Arômes fins AISE + CE (nettoyage avec solvant)(site grand/moyen/petit)(CE 2.2a-c).
- IFRA SG-8 : Valeur par défaut ERC2 (site grand/moyen/petit)(CE 2.1.d-j).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15 : <=25%

- PROC8a, PROC9, PROC14 : <=1%

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Les travailleurs peuvent manipuler les quantités de produits finaux de parfum de l'ordre du kg par jour.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée d'activité :

- PROC1, PROC8b, PROC9 : <=1 heure/jour.

- PROC3, PROC5, PROC8a : <=4 heures/jour.

- PROC14 : <=8 heures/jour.

- PROC15 : <=15 minutes/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC5, PROC9, PROC14 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale :

- PROC1, PROC8a, PROC9, PROC14 : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %..

- PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15 : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC5, PROC8a, PROC14, PROC15 : Non.

Ventilation locale :

- PROC1 : Non requis.

- PROC3, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection dermique :

- PROC1: Non (Efficacité dermique : 0 %).

- PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site :

- IFRA SG-1 : 0,15 tonnes/jour.
- IFRA SG-2 : 0,056 tonnes/jour.
- IFRA SG-3 : 0,046 tonnes/jour.
- IFRA SG-4 : 0,042 tonnes/jour.
- IFRA SG-5, IFRA SG-6 : 0,018 tonnes/jour.
- IFRA SG-7 : 0,064 tonnes/jour.
- IFRA SG-8 : 0,006 tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site :

- IFRA SG-1 : 37,5 tonnes/an.
- IFRA SG-2 : 14 tonnes/an.
- IFRA SG-3 : 11,5 tonnes/an.
- IFRA SG-4 : 10,5 tonnes/an.
- IFRA SG-5, IFRA SG-6 : 4,5 tonnes/an.
- IFRA SG-7 : 16 tonnes/an.
- IFRA SG-8 : 1,5 tonnes/an.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=250 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 0,0; (rejet final): 0,0. Débit de rejet local : 0 kg/jour.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus :

- IFRA SG-1: (premier rejet): 0,0001; (rejet final): 0,0001. Débit de rejet local : 0,015 kg/jour.
- IFRA SG-2: (premier rejet): 0,001; (rejet final): 0,001. Débit de rejet local : 0,056 kg/jour.
- IFRA SG-3: (premier rejet): 0,002; (rejet final): 0,002. Débit de rejet local : 0,092 kg/jour.
- IFRA SG-4: (premier rejet): 0,001; (rejet final): 0,001. Débit de rejet local : 0,042 kg/jour.
- IFRA SG-5: (premier rejet): 0,002; (rejet final): 0,002. Débit de rejet local : 0,036 kg/jour.
- IFRA SG-6: (premier rejet): 0,004; (rejet final): 0,004. Débit de rejet local : 0,072 kg/jour.
- IFRA SG-7: (premier rejet): 0,0; (rejet final): 0,0. Débit de rejet local : 0 kg/jour.
- IFRA SG-8: (premier rejet): 0,02; (rejet final): 0,02. Débit de rejet local : 0,12 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,823 mg/kg de poids corporel/ jour	0,118	PROC5, PROC8b
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	0,356 mg/m3	0,014	PROC8a
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,13	PROC5

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,000464 mg/L	0,32	ERC2 (SG-8)
Sédiment d'eau douce	0,034 mg/kg dw	0,32	ERC2 (SG-8)
Eaux marines	0,0000462 mg/L	0,318	ERC2 (SG-8)
Sédiment d'eau de marines	0,00336 mg/kg dw	0,318	ERC2 (SG-8)
Sols	0,00912 mg/kg dw	0,451	ERC2 (SG-8)
ITEU (STP)	0,00453 mg/L	<0,01	ERC2 (SG-8)
Humain via l'environnement, inhalation	0,0000077 mg/m3	<0,01	ERC2 (SG-8)
Humain via l'environnement, Oral	0,0000773 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	ERC2 (SG-8)
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	ERC2 (SG-8)

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

Remarques: Les catégories de scénario d'exposition dépendent de plusieurs activités. Un travailleur individuel peut effectuer une ou plusieurs de ces activités au cours d'une période de travail et un ou plusieurs PROC ont été identifiés comme étant un facteur des activités faisant partie des pires cas d'une exposition combinée. Si au moins une partie du travail de l'individu est dédiée à la gestion des PROC d'une autre manière que pour des activités faisant partie des pires cas, l'exposition quotidienne de cet individu sera réduite par rapport à celle estimée dans le pire des cas.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, avec système de ventilation, avec gants, pas de masque nécessaire. Concentration de la substance : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15 : <=25%. PROC8a, PROC9, PROC14 : <=1%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (3): Utilisation sur des sites industriels - GES3 Utilisation industrielle de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (3)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation sur des sites industriels - GES3 Utilisation industrielle de produits de lavage et de nettoyage

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC4

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article).

Explications supplémentaires:

Utilisation industrielle de produits lessiviers :

- CS1 (AISE P101) Détergent pour le linge. Procédé automatique (PROC2, PROC8b).

- CS2 (AISE P104) Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé automatique (PROC2, PROC8b).

- CS3 (AISE P107) Renforteur de lavage (avec dégagement gazeux). Procédé automatique (PROC2, PROC8b).

- CS4 (AISE P110) Renforteur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé automatique (PROC2, PROC8b).

Usage industriel de produits de nettoyage de véhicule :

- CS5 (AISE P707) Nettoyant pour train : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8b).

- CS6 (AISE P708) Nettoyant pour avion : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8b).

- CS7 (AISE P709) Produit de lavage pour voiture : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8b).

- CS8 (AISE P710) Produit de lavage pour voiture : Procédé par pulvérisation et rinçage (PROC8b).

- CS9 (AISE P711) Produit de lavage pour voiture : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8b, PROC10)

- CS10 (AISE P712) Produit de déparaffinage : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8b).

- CS11 (AISE P713) Nettoyage de bateau : Procédé semi-automatique (PROC8b, PROC10).

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

- CS12 (AISE P714) Nettoyage de bateau : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8b, PROC10). Utilisation industrielle de boissons alimentaires et produits pharmaceutiques :
- CS13 (AISE P801) Nettoyant pour procédés en industries agro-alimentaires. Nettoyage en place (NEP) (PROC1, PROC8b).
- CS14 (AISE P802) Nettoyant pour procédés en industries agro-alimentaires. Procédé de nettoyage semi ouvert (PROC4, PROC8b).
- CS15 (AISE P803) Produit d'entretien de chaîne. Procédé d'aspersion automatique (PROC7, PROC8b).
- CS16 (AISE P804) Produit d'entretien de chaîne. Procédé de goutte à goutte et brossage automatique (PROC13).
- CS17 (AISE P805) Produit anti-mousse. Procédé automatique (PROC1, PROC8b).
- CS18 (AISE P806) Nettoyant mousse. Procédé semi-automatique avec dégazage (PROC7, PROC8b).
- CS19 (AISE P807) Nettoyant mousse. Procédé semi-automatique sans dégazage (PROC7, PROC8b).
- CS20 (AISE P809) Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé semi-automatique (PROC7, PROC8b).
- CS21 (AISE P810) Produit de désinfection. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8b).
- CS22 (AISE P811) Produit de désinfection. Procédé semi-automatique par nébulisation (PROC7, PROC8b). Utilisation industrielle de produits de traitement de l'eau :
- CS23 (AISE P904) Produit de conservation et de désinfection : eau de boisson et de piscine (PROC4, PROC8b).
- CS24 (AISE P905) Produit de conservation et de désinfection : eaux usées (PROC4, PROC8b). Utilisation industrielle de produits de nettoyage de façades/surfaces :
- CS25 (AISE P906) Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé haute pression (PROC8b).
- CS26 (AISE P907) Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé moyenne pression (PROC8b).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : <=1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée d'activité :

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC10, PROC13: <=8 heures/jour.

- PROC8b (CS5-CS12, CS18-CS22) : <=1 heure/jour.

- PROC8b (CS1-CS4, CS13-CS15, CS17, CS23-CS26) : <=15 minutes/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC2, PROC4, PROC13 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).

- PROC7: 1500 cm² (deux mains et les poignets supérieur).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu :

- PROC1, PROC2, PROC13 : Utilisation intérieure.

- PROC4, PROC7, PROC8b : Utilisation intérieure/extérieure.

- PROC10: Utilisation extérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale :

- PROC8b (CS18), PROC13 : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

- PROC1, PROC2: Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %.

- PROC4 (CS21), PROC7, PROC8b (CS1-CS4, CS13-CS15, CS17, CS20, CS21) : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %.

- PROC4 (CS5-CS7, CS10, CS14, CS23, CS24), PROC8b (CS5- CS12, CS19, CS22, CS23-CS26), PROC10 : Extérieur (utilisation en extérieur).

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC4, PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC7, PROC10, PROC13 : Non.

Ventilation locale : Sauf spécification contraire, Non requis.

- PROC13 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC8b (CS18) : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Sauf spécification contraire, Non nécessaire.

- PROC4 (CS5-CS7, CS10, CS14, CS23, CS24), PROC8b (CS5-CS12, CS19, CS22-CS26), PROC10 : Oui (Respirateur avec une valeur APF

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

- PROC7 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 20) (Efficacité par inhalation : 95 %).

Protection dermique : Sauf spécification contraire, Non (Efficacité dermique : 0 %).

- PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

L'usage industriel est considéré comme à dispersion importante comme les autres usages finaux des produits parfumés. Les produits finaux à usage industriel sont comparables à ceux utilisés par les professionnels et les consommateurs, les rejets s'effectuent dans les flux d'eaux usées (IFRA 2012).

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,686 mg/kg de poids corporel/ jour	0,098	PROC4
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	0,889 mg/m3	0,036	PROC4 (CS21), PROC7
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,134	PROC4 (CS21)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

Remarques: Les catégories de scénario d'exposition dépendent de plusieurs activités. Un travailleur individuel peut effectuer une ou plusieurs de ces activités au cours d'une période de travail et un ou plusieurs PROC ont été identifiés comme étant un facteur des activités faisant partie des pires cas d'une exposition combinée. Si au moins une partie du travail de l'individu est dédiée à la gestion des PROC d'une autre manière que pour des activités faisant partie des pires cas, l'exposition quotidienne de cet individu sera réduite par rapport à celle estimée dans le pire des cas.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation intérieure/extérieure, PROC8b (CS18), PROC13: avec système de ventilation, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13 : avec gants. Protection respiratoire : PROC4 (CS5-CS7, CS10, CS14, CS23, CS24), PROC8b (CS5-CS12, CS19, CS22-CS26), PROC10 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). PROC7 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 20) (Efficacité par inhalation : 95 %). Concentration de la substance : Jusqu'à 1% .

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (4): Utilisation par des travailleurs professionnels - GES4 Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (4)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par des travailleurs professionnels - GES4 Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

Utilisation professionnelle de produits de lessive :

- CS1 Détergent pour le linge. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).
- CS2 (AISE P103) Détergent pour le linge. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS3 (AISE P105) Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).
- CS4 (AISE P108) Renforteur de lavage (avec dégagement gazeux). Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).
- CS5 (AISE P111) Renforteur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé semi-automatique (PROC1, PROC1, PROC8a).
- CS6 (AISE P112) Renforteur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé manuel (PROC4, PROC8a).
- CS7 (AISE P113) Détachant. Procédé manuel (PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits de lavage de vaisselle :

- CS8 (AISE P201) Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS9 (AISE P202) Produit de rinçage. Procédé automatique (PROC2, PROC8b).
- CS10 (AISE P203) Produit de lavage de la vaisselle. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).
- CS11 (AISE P204) Produit de rinçage. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Usage professionnel de produits de nettoyage général de surface :

- CS12 (AISE P301) Nettoyant d'usage général : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS13 (AISE P302) Nettoyant d'usage général : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC10, PROC11).
- CS14 (AISE P303) Nettoyant pour cuisine : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS15 (AISE P304) Nettoyant pour cuisine : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC10, PROC11).
- CS16 (AISE P305) Nettoyant pour sanitaires : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS17 (AISE P306) Nettoyant pour sanitaires : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC10, PROC11).
- CS18 (AISE P307) Détartrant : Procédé manuel (PROC10).
- CS19 (AISE P308) Détartrant : Procédé par pulvérisation et rinçage manuel (PROC8a, PROC10, PROC11).
- CS20 (AISE P309) Produit général de nettoyage de surface : Procédé par trempage : (PROC8a, PROC13).
- CS21 (AISE P310) Nettoyant pour four/grill : Procédé manuel (PROC10).
- CS22 (AISE P311) Nettoyant pour four/grill : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).
- CS23 (AISE P312) Nettoyant pour vitre : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS24 (AISE P313) Nettoyant pour vitre : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).
- CS25 (AISE P314) Désinfectant de surface : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS26 (AISE P315) Désinfectant de surface : Procédé par pulvérisation et rinçage manuel (PROC8a, PROC10, PROC11).
- CS27 (AISE P316) Produit de nettoyage pour métaux : Procédé manuel (PROC10).
- CS28 (AISE P317) Nettoyage de surface : Procédé par essuyage manuel (PROC10).

Utilisation professionnelle de produits d'entretien des sols :

- CS29 (AISE P401) Nettoyant pour sol : Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC10).
- CS30 (AISE P402) Nettoyant pour sol : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC10, PROC11).
- CS31 (AISE P403) Nettoyant pour sol : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS32 (AISE P404) Décapant pour plancher : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS33 (AISE P405) Décapant pour plancher : Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC10).
- CS34 (AISE P409) Nettoyant pour tapis : Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS35 (AISE P410) Nettoyant pour tapis : Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC10).
- CS36 (AISE P411) Nettoyant pour tapis : Prédétachage, procédé à brosse manuel (PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits d'entretien :

- CS37 (AISE P606) Déboucheur pour canalisations. Procédé manuel (PROC13).
- CS38 (AISE P607) Nettoyant pour canalisations. Procédé manuel (PROC13).

Utilisation professionnelle de produits de nettoyage de véhicules :

- CS39 (AISE P701) Produit de lavage des voitures. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a).
- CS40 (AISE P702) Produit de lavage des voitures. Procédé manuel par pulvérisation (PROC8a, PROC11).
- CS41 (AISE P703) Produit de lavage des voitures. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- CS42 (AISE P704) Décapant de cire. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a).
- CS43 (AISE P705) Nettoyant pour bateaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS44 (AISE P706) Nettoyant pour bateaux. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de boissons alimentaires et produits pharmaceutiques :

- CS45 (AISE P808) Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).

Utilisation professionnelle de produits de nettoyage de façades/surfaces :

- CS46 (AISE P901) Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé haute pressions (PROC8a, PROC11).
- CS47 (AISE P902) Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé moyenne pression (PROC8a, PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle d'appareils médicaux :

- CS48 (AISE P1101) Dispositifs médicaux. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).
- CS49 (AISE P1102) Dispositifs médicaux. Procédé par trempage (PROC8a, PROC13).
- CS50 (AISE P1103) Dispositifs médicaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- CS51 (AISE P1104) Dispositifs médicaux. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : <=1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée d'activité :

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10: <=8 heures/jour.
- PROC11, PROC13 (CS20, CS49) : <=1 heure/jour.
- PROC13 (CS37, CS38) : <=15 minutes/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1 : 240 cm² (une main, paume uniquement).
- PROC2, PROC4, PROC13 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).
- PROC8a, PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

- PROC11: 1500 cm2 (deux mains et les poignets supérieur).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine Utilisation professionnelle.

Température de procédé : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale :

- PROC8b (CS18), PROC13 : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

- PROC4, PROC8b: Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %.

- PROC2, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13 : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC4, PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13 : Non.

Ventilation locale : Non requis.

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Sauf spécification contraire, Non nécessaire.

- PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

- PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 20) (Efficacité par inhalation : 95 %).

Protection dermique : Sauf spécification contraire, Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

- PROC1, PROC2, PROC4: Non (Efficacité dermique : 0 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation professionnelle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,071 mg/kg de poids corporel/ jour	0,153	PROC11
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	0,889 mg/m3	0,02	PROC2
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,16	PROC11

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, sans LEV, avec gants. Protection respiratoire : PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 20) (Efficacité par inhalation : 95 %). Concentration de la substance : Jusqu'à 1% .

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (5): Utilisation par des travailleurs professionnels - GES5 Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

1. Scénario d'exposition (5)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par des travailleurs professionnels - GES5 Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de processus (PROC) : PROC2, PROC8b, PROC10, PROC11

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

Utilisation professionnelle de produits d'entretien des sols :

- CS1 (AISE P406) Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé manuel (PROC10).

- CS2 (AISE P407) Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé semi-automatique (PROC10).

- CS3 (AISE P408) Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits d'entretien :

- CS4 (AISE P601) Produit d'entretien des meubles. Procédé manuel (PROC10).

- CS5 (AISE P602) Produit d'entretien des meubles. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).

- CS6 (AISE P603) Produit d'entretien du cuir. Procédé manuel (PROC10).

- CS7 (AISE P604) Produit d'entretien du cuir. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).

- CS8 (AISE P605) Produit d'entretien du cuir. Procédé semi-automatique (PROC2, PROC8b).

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

- CS9 (AISE P608) Produit d'entretien de l'inox. Procédé manuel (PROC10).
- CS10 (AISE P609) Produit d'entretien de l'inox. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : <=1%.
Etat physique : liquide.
Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée d'activité :
- PROC2, PROC10 (CS1-CS3, CS9): <=8 heures/jour.
- PROC10 (CS4-CS7, CS10): <=4 heures/jour.
- PROC8b, PROC11 (CS3) : <=1 heure/jour.
- PROC11 (CS5, CS7, CS10) : <=15 minutes/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :
- PROC2 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).
- PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).
- PROC11: 1500 cm² (deux mains et les poignets supérieur).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.
Domaine Utilisation professionnelle.
Température de procédé : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale :
- PROC2, PROC8b : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.
- PROC10 : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %.
- PROC11 : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %.
Confinement :
- PROC2: Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC8b: Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC10, PROC11: Non.
Ventilation locale : Non requis.
Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.
Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire :
- PROC2, PROC8b : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).
- PROC10, PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 20) (Efficacité par inhalation : 95 %).
Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.
Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.
Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.
Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.
Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.
Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.
Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.
Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.
Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation professionnelle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,071 mg/kg de poids corporel/ jour	0,153	PROC11
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	0,519 mg/m3	0,021	PROC10 (CS1-CS3, CS9)
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,16	PROC11

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, sans LEV, avec gants. Protection respiratoire : PROC2, PROC8b : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). PROC10, PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 20) (Efficacité par inhalation : 95 %). Concentration de la substance : Jusqu'à 1%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (6): Utilisation par le grand public - GES6 Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (6)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES6 Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'intérieur)

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC35 Produit de lavage et de nettoyage.

- CS1 Produits de lavage du linge et de la vaisselle.
 - AISE C1 Blanchisserie ordinaire (poudre, liquide).
 - AISE C2 Blanchisserie compacte (poudre, liquide/gel, tablette).
 - AISE C3 Conditionneurs de tissu (liquide normal, liquide concentré).
 - AISE C4 Additifs de blanchisserie (poudre de Javel, eau de Javel liquide, tablette).
 - AISE C5 Lavage de vaisselle à la main (liquide normal, liquide concentré).
 - AISE C6 Lavage de vaisselle à la machine (poudre, liquide, tablette).
 - AISE C12 Additifs de blanchisserie (pulvérisation à l'amidon pour aider au repassage, adjuvants de repassage-autres).
- CS2 Produits nettoyants, liquides (nettoyants tous usages, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants pour vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux).
 - AISE C7 Nettoyants de surface (liquide, poudre, gel pur).
 - AISE C8 Nettoyants pour toilettes (poudres, liquides, gels, tablette).
 - AISE C11 Nettoyants pour tapis (liquide).
 - AISE C15 Lingettes (salle de bains, cuisine, étage).
 - AISE C21 Produits nettoyants/lavant haute pression (liquide).
 - AISE C22 Soins pour automobiles (liquide).
- CS3 Nettoyants, sprays à gâchette (nettoyants tous usages, produits sanitaires, nettoyants pour vitres).
 - AISE C7 Nettoyants de surface (spray pur).
 - AISE C10 Nettoyant pour fours (spray à gâchette).
 - AISE C11 Nettoyants pour tapis (spray).
 - AISE C22 Entretien automobile (spray).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans le mélange :

- CS1 : <=0,15%.

- CS2, CS3 : <=0,1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Exposition par voie d'inhalation : CS1, CS2 : Négligeable. CS3 : Oui.

Exposition par voie dermique : Oui.

Contact oral envisagé : Non.

Pulvérisation : CS1, CS2 : Non. CS3 : Oui.

Quantités utilisées:

Quantités appliquées pour chaque utilisation : CS3: 30 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition (inhalation) jusqu'à 0,2 heure/utilisation (CS3).

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour; utilisation fréquente par an (235 fois/an).

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Parties du corps potentiellement exposées : Mains.

Facteur d'inhalation = 1 (CS3).

Facteur de transfert dermique = 1.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Poids corporel : 60 kg.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA v3.1 (R15) (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED) pour PC35.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.
Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.
Utilisation par le grand public.
Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.
Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.
Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).
Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: TRA Consumer v3.1 (R15). Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,214 mg/kg de poids corporel/ jour	0,061	PC35 (CS1)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	1,339 mg/m3	0,22	PC35 (CS3)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC35
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,26	PC35 (CS3)

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (7): Utilisation par le grand public - GES7 Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

1. Scénario d'exposition (7)

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES7 Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC3 Produits de traitement de l'air :

- CS1 (AISE C17) Aérosol d'assainissement d'air (aqueux, non aqueux, concentré (mini-aérosol, timed release aerosol)).

- CS2 (AISE C18) Assainissement d'air non aérosol (parfum dans/sur un substrat solide (gel), diffuseurs (par la chaleur), bougies).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans le mélange :

- CS1 : <= 0,5%.

- CS2 : <= 0,1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Exposition par voie d'inhalation : CS1 : Oui. CS2 : Négligeable.

Exposition par voie dermique : CS1 : Négligeable. CS2 : Oui.

Contact oral envisagé : Non.

Pulvérisation : CS1 : Oui. CS2 : Non.

Quantités utilisées:

Quantités appliquées pour chaque utilisation : CS1 : 10 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition (inhalation) jusqu'à 0,25 heure/utilisation (CS1).

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour ; utilisation fréquente par an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Parties du corps potentiellement exposées :

- CS1 : exposition dermique négligeable par rapport à l'inhalation.

- CS2 : bout des doigts.

Facteur d'inhalation = 1 (CS1).

Facteur de transfert dermique = 1 (CS2).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Poids corporel : 60 kg.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA v3.1 (R15) (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED) pour PC3.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: PC35 (CS3, CS5, CS7, CS8, CS10-CS14, CS16-CS18) : TRA Consumer v3.1 (R15). PC35 (CS2, CS4, CS6, CS9, CS15) : Outils AISE REACT 1.0 Consumer Tool. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,0025 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC3 (CS2)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	2,174 mg/m3	0,356	PC3 (CS1)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC3
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,356	PC3 (CS1)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (8): Utilisation par le grand public - GES8 Utilisation par le grand public de biocides

1. Scénario d'exposition (8)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES8 Utilisation par le grand public de biocides

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC8

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC8 Produits biocides.

- CS1 (AISE C19) Insecticides (pulvérisation pure, électriques à liquide).

- CS2 (AISE C19) Répulsifs.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition			
2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs			
Caractéristiques du produit:			
Concentration de la substance dans le mélange :			
- CS1 : <= 0,1%.			
- CS2 : <= 0,05%.			
Etat physique : liquide.			
Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.			
Exposition par voie d'inhalation : Oui.			
Exposition par voie dermique : Oui.			
Contact oral envisagé : Non.			
Pulvérisation : CS1 Insecticides (électriques à liquide) : Non. CS1 Insecticides (pulvérisation pure), CS2 : Oui.			
Quantités utilisées:			
Quantités appliquées pour chaque utilisation : 20 g.			
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:			
La durée couvre l'exposition jusqu'à : 0,02 heures/utilisation.			
Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour ; utilisation occasionnelle par an.			
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:			
Parties du corps potentiellement exposées : Partie haute du corps.			
Facteur d'inhalation = 1.			
Facteur de transfert dermique = 1.			
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:			
Lieu : Utilisation intérieure/extérieure.			
Poids corporel : 60 kg.			
Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:			
Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA v3.1 (R15) (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED) pour PC8.			
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
Généralités:			
Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.			
Caractéristiques du produit:			
Etat physique : liquide.			
Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.			
Quantités utilisées:			
Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.			
Fréquence et durée de l'utilisation:			
Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.			
Utilisation avec dispersion importante.			
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:			
Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).			
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:			
Utilisation intérieure.			
Utilisation par le grand public.			
Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.			
Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.			
Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.			
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:			
Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).			
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:			
Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).			
Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).			
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :			
Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)			
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:			
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.			
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:			
Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.			

3. Estimation d'exposition et référence à sa source			
--	--	--	--

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: TRA Consumer v3.1 (R15). Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
---------------------------	--	------------	------------------

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	1,458 mg/kg de poids corporel/ jour	0,417	PC8 (CS1)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	0,988 mg/m3	0,162	PC8 (CS1)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC8
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,579	PC8 (CS1)

Environnement			
Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (9): Utilisation par le grand public - GES9 Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

1. Scénario d'exposition (9)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES9 Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC31 Produits lustrants et mélanges de cires.

- CS1 (AISE C20) Soins pour le cuir et les meubles : cires et crèmes (floor, furniture, shoes).

- CS2 (AISE C20) Soins pour le cuir et les meubles : spray (furniture, shoes).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans le mélange :

- CS1 : <= 0,5%.

- CS2 : <= 0,1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Exposition par voie d'inhalation : Oui.

Exposition par voie dermique : Oui.

Contact oral envisagé : Non.

Pulvérisation : CS1 : Non. CS2 : Oui.

Quantités utilisées:

Quantités appliquées pour chaque utilisation :

- CS1 : 10 g.

- CS2 : 135 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition jusqu'à :

- CS1 : 4 heures/utilisation.

- CS2 : 1 heure/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation :

- CS1 : jusqu'à 1 fois/jour ; utilisation fréquente par an.

- CS2 : jusqu'à 1 fois/jour ; utilisation occasionnelle par an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Parties du corps potentiellement exposées : Mains.

Facteur d'inhalation = 1.

Facteur de transfert dermique = 1.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Poids corporel : 60 kg.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA v3.1 (R15) (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED) pour PC31.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: TRA Consumer v3.1 (R15). Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,357 mg/kg de poids corporel/ jour	0,102	PC31 (CS1)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	4,219 mg/m3	0,692	PC31 (CS2)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC31
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,712	PC31 (CS2)

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
---------------------------	--	------------	------------------

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (10): Utilisation par le grand public - GES10 Utilisation de cosmétiques par le grand public

1. Scénario d'exposition (10)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES10 Utilisation de cosmétiques par le grand public

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC28, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC28 Parfums, produits parfumés.

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 2 hPa à 20°C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Nom du FDS: Kalama* C-9 Aldehyde (Nonanal)

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=92,45 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation

REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: CHESAR v3.2 - EUSES v2.1.2.

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000219 mg/L	0,151	
Sédiment d'eau douce	0,016 mg/kg dw	0,151	
Eaux marines	0,0000217 mg/L	0,149	
Sédiment d'eau de marines	0,00158 mg/kg dw	0,149	
Sols	0,00418 mg/kg dw	0,207	
ITEU (STP)	0,00208 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000572 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0000474 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.